

# Baromètre industriel de l'État

Région Occitanie – 31 mars 2026

Le **baromètre industriel de l'État** permet de mesurer directement l'évolution de la réindustrialisation en France. **Les services déconcentrés de l'État sont mobilisés pour le suivi de cet indicateur, coordonné et élaboré par la direction générale des entreprises (DGE)** au ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle, énergétique et numérique. L'écosystème local participe également activement au suivi de cet indicateur.

**Avec un solde positif de +19 en 2025, la France continue d'ouvrir et d'agrandir plus d'usines qu'elle n'en ferme ou n'en réduit, portée par une dynamique d'ouvertures qui résiste. Toutefois, dans un contexte international dégradé, la tendance au ralentissement se poursuit de façon plus marquée avec un solde net d'ouvertures et d'extensions en baisse par rapport à 2024 (+88).**

## RÉSULTATS NATIONAUX

**Les dynamiques diffèrent d'une région à l'autre, voire d'un département à l'autre, notamment dans les territoires où le tissu industriel est historiquement constitué autour de filières aujourd'hui confrontées à des transformations majeures et particulièrement impactées par les crises successives. A ce titre, ce baromètre se révèle être un outil essentiel pour saisir les réalités du terrain et adapter les politiques publiques en faveur de la réindustrialisation.**

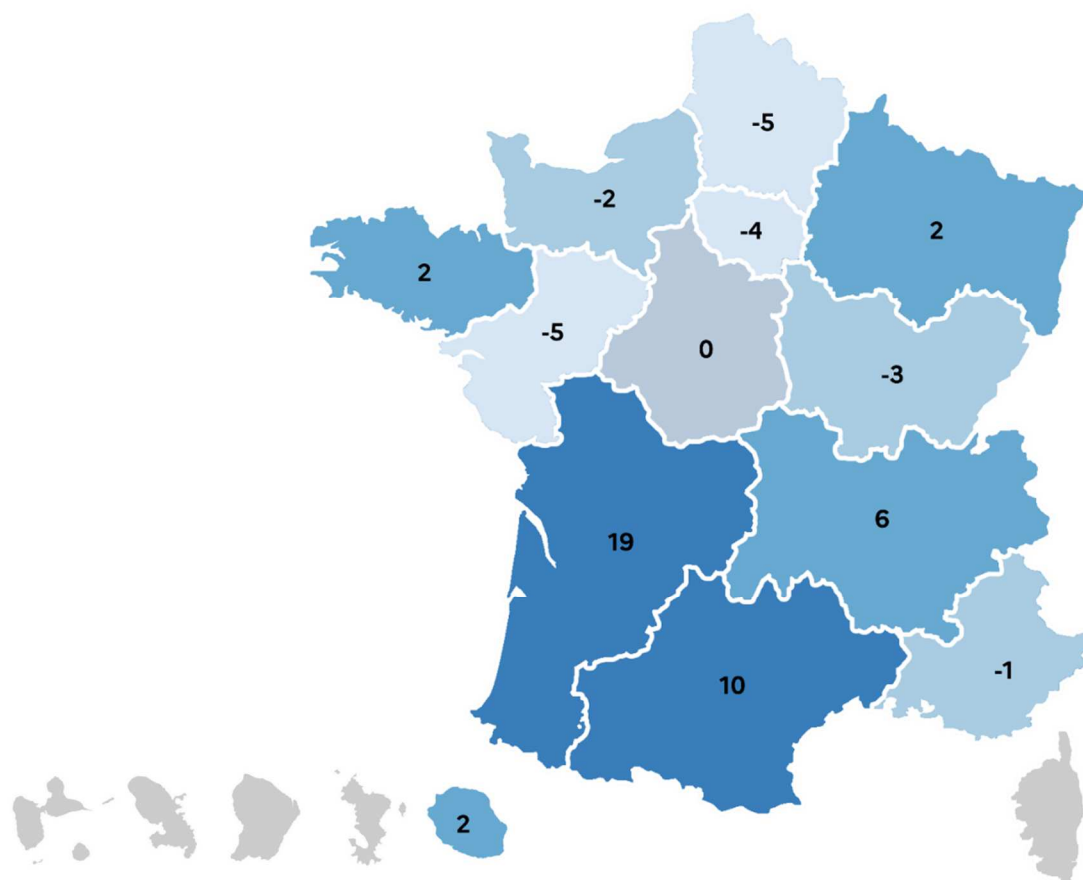
**Avec 10 ouvertures nettes d'usines, l'Occitanie maintient la dynamique de réindustrialisation engagée depuis 2023, malgré une augmentation du nombre de fermetures de sites recensées au 2<sup>d</sup> semestre 2025.** En effet, en 2025, 26 sites industriels ont ouvert ou connu une extension significative, tandis que 16 usines ont fermé ou réduit leurs capacités de production. Les secteurs de l'agroalimentaire et des biens de consommation sont les plus sensibles à ces variations.

Cinq exemples en Occitanie :

- **l'extension à Castelnaudary (11) de l'entreprise FRAMACOLD, pour le déploiement de la première unité française de séparation pour régénération avancée de fluides frigorigènes complexes ;**

- l'extension à Pujaudran (32) du site d'AIR SUPPORT, avec un nouveau bâtiment à énergie positive, doublant sa capacité de production et accompagnant une forte croissance de son activité de réparation et de maintenance d'équipements de moteurs aéronautiques ;
- l'ouverture à Baillargues (34) de l'usine de MICROPHYT, soutenue par le dispositif « Première usine » du plan France 2030, qui constitue la première bioraffinerie industrielle de microalgues au monde ;
- l'ouverture à Labruguière (81) de l'atelier de SUN-BELT, pour la fabrication d'articles de maroquinerie ;
- l'extension à Campsas (82) de LIEBHERR AEROSPACE TOULOUSE, dédié à la production d'échangeurs de chaleur, composants clés des systèmes de conditionnement d'air pour l'aéronautique.

### Cartographie régionale des ouvertures nettes en 2025



#### Méthodologie

L'indicateur du baromètre industriel de l'Etat vise à mesurer le nombre net d'ouvertures de sites industriels\*, c'est-à-dire le nombre total d'ouvertures de sites industriels auquel on soustrait le nombre de fermetures. Il inclut les augmentations et réductions significatives d'activités industrielles sur un site existant, lorsque l'impact de celles-ci pour le territoire est de fait assimilable à l'ouverture ou la fermeture d'un nouveau site.

La définition de l'industrie retenue pour cet indicateur exclut les activités connexes (déchetterie, logistique) ou l'artisanat. Plus précisément, l'industrie est ici comprise comme l'ensemble des activités économiques qui combinent des facteurs de production (installations, approvisionnements, travail, savoir) pour produire des biens

matériels, par la transformation de matières premières et l'exploitation des sources d'énergie, destinés au marché.

**La comptabilisation est basée sur l'effectivité** : cela correspond à la date de la première production, dès lors que le premier produit sort de l'usine.

Le recensement opéré par l'indicateur s'intéresse aux unités industrielles sans tenir compte de la valeur ajoutée du site concerné. Ainsi, une « gigafactory » ou la première industrialisation d'une start-up compteront comme une même unité industrielle.

**Le baromètre industriel ultramarin** – indicateur dédié aux outre-mers – a été construit en 2025. Afin d'adapter la mesure de la dynamique industrielle aux spécificités du tissu industriel de ces territoires, le cadre méthodologique a été élargi avec le recensement des industries extractives et de production d'énergie et l'abaissement du seuil du nombre de salariés pour les sites industriels à plus de 10 salariés.

\* Etablissements de plus de 20 salariés.

Les données présentées doivent être lues comme des données provisoires et pouvant être actualisées lors de la prochaine relève, un certain nombre de projets d'ouverture pouvant être détectés a posteriori.

**Contacts presse :**

**Direction générale des Entreprises**

01 44 97 04 49

presse.dge@finances.gouv.fr

**Préfecture de la région Occitanie**

05 34 45 34 45

service-presse@occitanie.gouv.fr